

Règlement intérieur de l'association Fit N Dance Family

Adopté par l'assemblée générale du 26/06/2026

Ce règlement intérieur a pour objectif de préciser les statuts de l'association Fit N Dance Family, dont l'objet est la découverte, l'apprentissage, l'organisation, le développement et la promotion d'activités à caractère sportif et culturel.

Il sera remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

Il est également consultable sur le site Internet de l'association.

I : Membres

Article 1er - Composition

L'association Fit N Dance Family est composée des membres suivants :

Président : Johann CHAUVET

Vice-Président – Trésorier : Pascal AOUDAY

Article 2 - Cotisation

Les membres d'honneur ne paient pas de cotisation (sauf s'ils en décident autrement de leur propre volonté).

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Le montant de celle-ci est fixé chaque année par l'assemblée Générale, lors de l'assemblée annuelle.

Pour la saison, le montant de la cotisation est fixé au minimum à 150 euros. Le versement de la cotisation doit être établi par chèque, espèce ou carte bancaire à l'ordre de l'association.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre en cours d'année. En cas de crise sanitaire, les mois non assurés seront reportés sur la saison suivante.

En cas d'annulation de cours, ceux-ci seront reportés à une date ultérieure dans l'exercice.

Article 3 - Admission de membres adhérents

L'association Fit N Dance Family peut à tout moment accueillir de nouveaux membres. Ceux-ci devront respecter la procédure normale d'admission, soit la remise des documents suivants :

- Photocopie carte identité
- Certificat médical
- Autorisation droit à l'image.
- Décharge responsabilité médicale
- Attestation personne responsable pour enfant mineur.
- Rendre ce règlement intérieur signé
- Acquitter la cotisation annuelle

Article 4 - Exclusion

Selon la procédure définie à l'article 5 des statuts de l'association, seuls les cas de refus ou de non-paiement de la cotisation annuelle peuvent déclencher une procédure d'exclusion. L'association se réserve le droit d'exclure et de ne pas reconduire la souscription d'un membre n'ayant pas respecté le règlement intérieur de l'association.

Celle-ci doit être prononcée par le bureau à la majorité, seulement après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée.

Article 5 – Démission, Décès, Disparition

Conformément à l'article 5 des statuts, le membre démissionnaire devra adresser sous lettre ou par courrier électronique sa décision au Président de l'association.

Le membre démissionnaire ne peut prétendre à une restitution de cotisation.

En cas de décès, la qualité de membre s'efface avec la personne.

II : Fonctionnement de l'association

Article 6 - Le bureau directeur et constitution de l'assemblée générale

Conformément à l'article 8 des statuts de l'association, le bureau a pour objet de régler par ses délibérations les questions relatives au fonctionnement de l'association ; il arrête, compte tenu des orientations définies en assemblée générale, le programme annuel des activités offertes aux membres de l'association.

Il est composé de MM. CHAUVET Johann et AOUDAY Pascal

Des représentants des coachs et des adhérents pourront s'ajouter au bureau directeur pour constituer l'assemblée générale.

Article 7 - Assemblée Générale Ordinaire

Conformément à l'article 12 des statuts de l'association, l'Assemblée Générale Ordinaire se réunit 1 fois par an sur convocation du bureau directeur.

Seuls les membres du bureau directeur plus des représentants des coachs sont autorisés à participer.

Les membres adhérents désireux de voir porter des questions à l'ordre du jour de l'assemblée générale doivent adresser par écrit leurs propositions au siège de l'association au moins huit jours avant la réunion de l'assemblée générale.

Le vote des résolutions s'effectue par vote à main levée, à la majorité.

Article 8 Assemblée Générale Extraordinaire

Conformément à l'article 13 des statuts de l'association, une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée en cas de besoin [*modification essentielle des statuts, situation financière difficile, etc.*] sur la demande de la moitié plus un (51 %) des membres inscrits.

Le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale statue sur les questions urgentes qui lui sont soumises et pour modification des statuts ou dissolution de l'association et l'attribution des biens de l'association.

Les modalités de convocation, les modalités de vote et le quorum sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

Les votes par procuration ou par correspondance sont interdits [ou autorisés].

Titre III : Dispositions diverses

Article 9 Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'association est établi par le bureau directeur conformément à l'article 16 des statuts de l'association.

Il peut être modifié par le bureau directeur, sur proposition des instances dirigeantes, d'un quota de membres.

Article 10 Tenue sportive

Tous les membres doivent avoir une tenue sportive adaptée. Une paire de chaussures différents de celle utilisée à l'extérieur. Un tapis de sol.

En cas de non-respect, l'association se réserve le droit de refuser au membre l'accès au cours.

Le nouveau règlement intérieur sera adressé à chacun des membres de l'association et aux adhérents.

A Le Plessis Robinson, le 26/06/2026

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant

L'enfant ne peut-être repris de l'association Fit N Dance Family que par des personnes impérativement majeures.

Il convient que cette personne soit en possession d'une pièce d'identité.

A défaut, l'enfant ne sera pas confié.

Monsieur et Madame :

Autorise Monsieur ou Madame

Demeurant

A venir chercher notre enfant, régulièrement ou occasionnellement suite à une activité Fit N Dance Family.

Fait à :

Le :

Signature des parents :

Bulletin d'adhésion

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse mail : _____

1ère partie (A conserver par l'association)

JE SOUSSIGNE _____ né le _____

A _____

Demeurant à _____

Déclare solliciter mon adhésion à l'association Fit N Dance Family.

Je déclare avoir reçu un exemplaire des statuts (et éventuellement aussi du règlement intérieur) de l'association, dont j'ai pu prendre connaissance. Je déclare m'engager à respecter toutes les obligations des membres de l'association qui y figurent. Je déclare avoir été également informé des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 qui réglemente le droit de communication dans le fichier des membres de l'association des données personnelles me concernant.

Fait et signé à _____ Le : _____

(Signature de l'adhérent)

Bulletin d'adhésion

2ème partie (A conserver par l'adhérent)

JE SOUSSIGNE _____ né le _____

A _____

Demeurant à _____

Joins à la présente demande d'adhésion à l'association Fit N

Dance Family Pour la saison _____ 2026 - 2027

(Chèque uniquement)

Le paiement de la somme de

Fait à _____ , Le _____

(Signature de l'adhérent)

Reçue la somme de _____ le _____

(Signature du représentant de l'association)



Autorisation de droit à l'image (diffusion, publication, reproduction ou commercialisation)

Je soussigné

(nom/prénom de la personne filmée, photographiée, enregistrée ou représentant légal s'il s'agit d'un mineur)

Demeurant

(adresse)

autorise gracieusement

- ☐ pour moi-même
- ☐ pour le mineur :... (nom/prénom du mineur)

Pour la saison 2026 - 2027

Pour l'ensemble des événements qui se tiendront durant la saison, l'association Fit N Dance Family dont le siège social est au 9, résidence de la Pépinière, 42 rue Arthur Ranc 92350 Le Plessis Robinson à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise Fit N Dance Family à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou

captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à :

Le :

Signature (précéder les signatures de la mention « Lu et Approuvé »)

**QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE
L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE
L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION
DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À
CONTRAINTES PARTICULIÈRES**

(Annexe II-23, art. A. 231-3 du code du sport)

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale :
Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire.
Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous.
En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ?
Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐	Ton âge : ☐ ☐ ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré (e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐

Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)

Te sens-tu très fatigué (e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐

Aujourd'hui

Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐

Questions à faire remplir par tes parents

Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.